

Nom du produit : Zinc  
 Ref.Nr.: BDS001072\_2\_20170629 (FR)  
 Date de création/révision : 29.06.17 Version : 3.0  
 Remplace : BDS001072\_20150824

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Zinc  
 Vrac

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Peintures

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CRC Industries Europe bvba  
 Touwslagerstraat 1  
 9240 Zele  
 Belgium  
 Tel.: +32(0)52/45.60.11  
 Fax.: +32(0)52/45.00.34  
 E-mail : hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Laurinkatu 57 A 23 B, 08100 Lohja	+358/(19)32.921	
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303 0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTRI. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Laxfiskevägen 16, 433 38 Partille	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**CRC Industries Europe, Belgium:** Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

**France:**

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

**la Suisse:** Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

**Belgique:** Centre Antipoisons: 070 - 245 245

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange



CRC Industries Europe bvba

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com





<b>Nom du produit :</b>	Zinc	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 3.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001072_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001072_20150824

### Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

<b>Physique:</b>	Liquide inflammable, catégorie 3 Liquide et vapeurs inflammables.
Le classement est basé sur méthode de calcul.	
<b>Santé:</b>	Irritation oculaire, catégorie 2 Provoque une sévère irritation des yeux. Toxicité spécifique pour certains organes cibles ? Exposition répétée STOT rép., catégorie 1 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
Le classement est basé sur méthode de calcul.	
<b>Environnement:</b>	Danger pour le milieu aquatique, aigu catégorie 1 Très toxique pour les organismes aquatiques. Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 1 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Le classement est basé sur méthode de calcul.	
<b>Autres dangers :</b>	Contient: 2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime Peut produire une réaction allergique.
<b>Autres dangers :</b>	Non-classifié

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

<b>Indicateur du produit:</b>	Contient: des hydrocarbures
<b>Pictogramme(s) de danger:</b>	   
<b>Mention d'avertissement:</b>	Danger
<b>Mention(s) de danger:</b>	H226 : Liquide et vapeurs inflammables. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée . H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Conseil(s) de prudence:</b>	P102 : Tenir hors de portée des enfants. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P240 : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P305/351/338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Nom du produit : Zinc  
 Ref.Nr.: BDS001072\_2\_20170629 (FR)  
 Date de création/révision : 29.06.17 Version : 3.0  
 Remplace : BDS001072\_20150824

P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
 P403/235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
 P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.

**Informations additionnelles sur les dangers:**  
 Contient:  
 2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime  
 Peut produire une réaction allergique.

### 2.3. Autres dangers

Pas de renseignements disponibles

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable.

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)	01-2119467174-37	7440-66-6	231-175-3	60-100	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1	H400,H410	
oxyde de zinc	01-2119463881-32	1314-13-2	215-222-5	2.5-10	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1	H400,H410	B
butane-1-ol; n-butanol	01-2119484630-38	71-36-3	200-751-6	1-5	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3, STOT SE 3	H226,H302,H315,H318,H335,H336	B
2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime	01-2119539477-28	96-29-7	202-496-6	<1	Carc. 2, Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1	H351,H312,H318,H317	B

#### Explication des notes

B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail

(\* Explication des phrases: chapitre 16)

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

**Contact avec les yeux :** Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes  
 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 Consulter un médecin

**Contact avec la peau :** Laver au savon.  
 Faire appel à un médecin si l'irritation persiste

**Inhalation :** Air frais, tenir calme et au chaud.



Nom du produit :	Zinc	Date de création/révision :	29.06.17 Version : 3.0
Ref.Nr.:	BDS001072_2_20170629 (FR)	Remplace :	BDS001072_20150824

**Ingestion :** Faire appel à un médecin si des effets négatifs apparaissent  
Ne pas faire vomir en cas d'ingestion  
Consulter un médecin

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Inhalation :** Peut entraîner irritation.  
Symptômes: maux de gorge, toux.

**Ingestion :** Peut causer des troubles gastro-intestinaux  
Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.

**Contact avec la peau :** Peut entraîner irritation.  
Symptômes: rougeur, douleur.

**Contact avec les yeux :** Irritant pour les yeux  
Symptômes: rougeur, douleur, troubles de la vision.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Informations générales :** En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)  
Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut dégager de la fumée nocive et toxique en cas d'incendie

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) récipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau  
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées  
Porter un appareil respiratoire

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Assurer une ventilation adéquate  
Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières  
Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau, informer immédiatement les autorités



Nom du produit : Zinc  
 Ref.Nr.: BDS001072\_2\_20170629 (FR)  
 Date de création/révision : 29.06.17 Version : 3.0  
 Remplace : BDS001072\_20150824

compétentes

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.  
 Assurer une ventilation adéquate  
 Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
 Laver à fond après l'usage  
 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 Des bouteilles de collyre (lotion pour les yeux) doivent être disponibles

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais bien ventilé.  
 Conserver hors de la portée des enfants.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Peintures

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien</b>			
oxyde de zinc	1314-13-2	VME	10 mg/m3
butane-1-ol; n-butanol	71-36-3	VME	20 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse</b>			
butane-1-ol; n-butanol	71-36-3	VME	150 mg/m3
		VLE	150 mg/m3
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, France</b>			
oxyde de zinc	1314-13-2	VME	10 mg/m3
butane-1-ol; n-butanol	71-36-3	VLE	50 ppm

<b>Nom du produit :</b>	Zinc	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 3.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001072_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001072_20150824

## 8.2. Contrôles de l'exposition

<b>Procédures d'ordre technique :</b>	Assurer une ventilation adéquate
<b>Protection individuelle :</b>	Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit La bonne pratique d'utilisation du produit consiste à porter des gants et à assurer une ventilation suffisante Dans tous les cas, manipulez et utilisez le produit conformément aux normes d'hygiène en vigueur dans l'industrie.
<b>inhalation :</b>	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.
Protection respiratoire recommandée:	Masque antigaz contre les vapeurs organique (type A)
<b>la peau et les mains :</b>	If handled correctly skin exposure will be accidental. In such case the use of disposable gloves should be sufficient provided they are changed immediately after a splash or spill may occur. If intentional contact is expected reusable gloves should be used with a breakthrough time greater than the total duration of the product use.
Gants recommandés:	Nitrile
<b>les yeux :</b>	Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect : état physique :</b>	Liquide.
<b>couleur :</b>	Gris.
<b>odeur :</b>	Solvant.
<b>pH :</b>	Non applicable.
<b>Point/intervalle d'ébullition :</b>	115-200 °C
<b>Point d'éclair :</b>	39 °C (en vase clos)
<b>Vitesse d'évaporation :</b>	Non connu.
<b>Limites d'explosion : limite supérieure :</b>	7 %
<b>limite inférieure :</b>	0.8 %
<b>Pression de vapeur :</b>	0.2 kPa (@ 20°C).
<b>Densité relative :</b>	2.2 g/cm <sup>3</sup> (à 20°C).
<b>Hydrosolubilité :</b>	Insoluble dans l'eau
<b>Auto-inflammabilité :</b>	210 °C
<b>Viscosité :</b>	84KU

### 9.2. Autres informations

<b>COV = composés organiques volatils</b>	404 g/l
---	---------

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité



<b>Nom du produit :</b>	Zinc	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 3.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001072_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001072_20150824

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

### 10.2. Stabilité chimique

Stable

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées  
Peut dégager de la fumée nocive et toxique en cas d'incendie

### 10.4. Conditions à éviter

chaleur

### 10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>toxicité aiguë:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>corrosion cutanée/irritation cutanée:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>lésions oculaires graves/irritation oculaire:</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>sensibilisation respiratoire ou cutanée:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>mutagénicité sur les cellules germinales:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>cancérogénicité:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>toxicité pour la reproduction:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée:</b>	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
<b>danger par aspiration</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

Nom du produit : Zinc  
 Ref.Nr.: BDS001072\_2\_20170629 (FR)  
 Date de création/révision : 29.06.17 Version : 3.0  
 Remplace : BDS001072\_20150824

remplis

#### Informations sur les voies d'exposition probables:

Inhalation : Peut entraîner irritation.  
 Ingestion : Peut causer des troubles gastro-intestinaux  
 Contact avec la peau : Peut entraîner irritation.  
 Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux

#### Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
oxyde de zinc	1314-13-2	LC50 inhal.rat	> 5.7 mg/l
butane-1-ol; n-butanol	71-36-3	LD50 oral rat	2292 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 17.76 mg/l
2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime	96-29-7	LD50 derm.rabit	3430 mg/kg
		LD50 oral rat	2326 mg/kg
		LD50 derm.rabit	1000 mg/kg

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Danger pour le milieu aquatique, aigu catégorie 1  
 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 1  
 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Données ecotoxicologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
oxyde de zinc	1314-13-2	IC50 algues	0.136 mg/l
		LC50 poisson	0.169 mg/l
		EC50 daphnie	1.7 mg/l
butane-1-ol; n-butanol	71-36-3	LC50 poisson	1376 mg/l
		EC50 daphnie	1328 mg/l
2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime	96-29-7	IC50 algues	11.8 mg/l
		LC50 poisson	> 100 mg/l
		EC50 daphnie	201 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation



Nom du produit : Zinc  
Ref.Nr.: BDS001072\_2\_20170629 (FR)  
Date de création/révision : 29.06.17 Version : 3.0  
Remplace : BDS001072\_20150824

Pas de données expérimentales disponibles

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas de données expérimentales disponibles

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit :	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.
	Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.
Emballage contaminé :	La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

Numéro UN : 1263

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: PEINTURES (Zinc)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 3  
ADR/RID - Code de classification:F1

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: III

#### 14.5. Dangers pour l'environnement



<b>Nom du produit :</b>	Zinc	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 3.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001072_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001072_20150824

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement:	Oui
IMDG - Polluant marine	Polluant marin
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement:	Oui

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel:	(D/E)
IMDG - Ems:	F-E, S-D
IATA/ICAO - PAX:	355
IATA/ICAO - CAO	366

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.  
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)  
Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Données nationales	(FR) France
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel
Maladies à caractère professionnel: rubrique:	603: Alcools, polyalcools et leurs esters nitriques

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

### SECTION 16: Autres informations

\*Explication des mentions de danger:

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.  
H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H312 : Nocif par contact cutané.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 : Provoque des lésions oculaires graves.  
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.  
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H351 : Susceptible de provoquer le cancer .  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.



<b>Nom du produit :</b>	Zinc	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 3.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001072_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001072_20150824

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

REVISIONS DANS LE CHAPITRE :

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

8.2. Contrôles de l'exposition

acronyms and synonyms:

VME = valeurs limites de moyenne d'exposition

VLE = valeurs limites d'exposition (de court terme)

COV = composés organiques volatils

PBT = persistant bioaccumulative toxic

vPvB = very persistant very bioaccumulative

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.